



Dispositions sanitaires pour les voyages internationaux actualisées

04/07/2021

1. Mesures communes

- Fiche sanitaire du passager à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée, notamment l'adresse du passager et deux numéros de téléphone permettant de le localiser, en cas de besoin, pendant les 10 jours qui suivent son arrivée sur le territoire national ;
- Respect des mesures instaurées au Maroc : port du masque à l'extérieur, distanciation physique et hygiène des mains.

2. Pays de la liste A

- Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins cités ci-dessous ;

OU

- Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées, un test PCR négatif datant de moins de 72 heures (délai entre prélèvement et embarquement)

3. Pays de la liste B

- **Pour les personnes complètement vaccinées :**

- Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins ci-dessous ;

ET

- Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement);
- **Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées :**
 - Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement); ET
 - Quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans des structures préalablement désignées par les autorités locales avec un test PCR de contrôle au 9^{ème} jour.

NB : les enfants âgés de moins de 11 ans sont dispensés de la PCR de dépistage quel que soit la provenance.

Liste des vaccins acceptés au Maroc

- Astrazeneca-SK Bio
- Sinopharm
- Sputnik
- Pfizer/BioNTech
- Janssen (Johnson & Johnson)
- Covishield (Serum Institute of India)
- Moderna
- Sinovac